

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 51: Itinéraires neuchâtelois

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Finances cantonales : le malaise

La quasi totalité des cantons clôturent leurs comptes 92 avec un déficit global de près de 4 milliards de frs.s. Seuls Zoug et Uri échappent aux chiffres rouges. Le canton de Berne affiche le plus mauvais résultat, suivi de Zurich, Genève, Vaud, Bâle-Ville, Valais, Lucerne, Argovie et Neuchâtel. L'insuffisance d'autofinancement des cantons ne cesse de s'aggraver depuis 5 ans.

En 89, les cantons accusaient un déficit de 920 millions de frs.s.

En 1990, il s'élevait à 1,63 milliard, à 3,41 en 1991 et à 3,93 en 92. La descente aux enfers ne s'arrêtera pas de sitôt : les budgets pour 1993 prévoient un déficit de 4,13 milliards, malgré toutes les mesures d'économies. ■

Révision

65 parlementaires, dénonçant "le fossé hypocrite" entre la loi et la pratique en matière d'interruption de grossesse, ont déposé une initiative parlementaire en faveur du délai. Une démarche qui ne satisfait pas tout le monde : bien des parlementaires, qui se disent en privé favorables au projet, estiment pourtant que les esprits ne sont pas prêts et craignent de voir la discussion dégénérer. Pourtant, Verera Grandelmeier (AdI/ZH), bien que réticente, car elle la juge inopportune, pa-

tronne cette initiative pour mettre un terme à "l'hypocrisie et à cette inégalité de traitement des femmes suivant leur canton de domicile". L'avortement est toujours réprimé par le code pénal suisse, même si certains cantons (de tradition protestante) se montrent, dans la pratique, plus tolérants. Plusieurs tentatives de décriminalisation ont été tentées dans le passé, en vain. C'est ainsi que le souverain a refusé la solution du délai en 1977, un an plus tard, il en faisait de même pour la loi fé-

dérale proposée. En 1981, une initiative demandant d'accorder toute latitude pour régler ce problème aux cantons (la fameuse solution fédéraliste) était rejetée par le Conseil National, tandis que le Conseil des Etats refusait d'entrer en matière. En 1985, l'initiative "pour le droit à la vie" était elle aussi rejetée par plus de deux tiers des électeurs. En 1987, une tentative pour relancer la solution fédéraliste échoue au Conseil National. Depuis, la discrétion sur le sujet était de mise. ■

Mariage



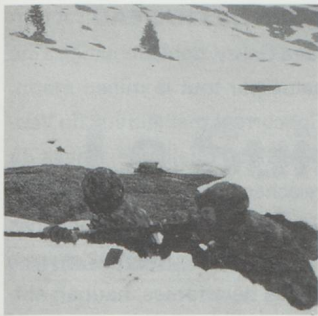
L'alliance entre Swissair, KLM, SAS et Austrian Airlines prend forme. L'on devrait voir naître, d'ici quelques années, une nouvelle société à laquelle participeraient les 4 compagnies aériennes, à hauteur de 10% pour la compagnie autrichienne, de 30% pour les autres sociétés. Le fret et le transport des voyageurs seraient gérés en commun. Une fusion complète n'est pour l'instant pas envisagée, chaque entreprise désirant garder sa propre identité. Mais ce regroupement créerait la plus grande entreprise européenne de transport aérien. Cette fusion, si elle est une réponse de Swissair aux problèmes croissants du trafic aérien, ne résout pas pour autant la question de sa relation avec la Communauté Européenne. Car le "non" du 6 décembre dernier lui a fermé l'accès au marché européen et ce problème ne pourra être résolu que par le biais d'un accord bilatéral avec les Douze. ■

Succès

En un an, les cafés Max Havelaar ont conquis 5% du marché suisse du café vendu au détail. Un bel exploit car, à la demande de la fondation Max Havelaar, ce café est vendu plus cher afin de pouvoir mieux rétribuer les petits producteurs dont la situation n'a cessé de se détériorer en raison de la chute des cours du café. Mais on ne devient pas n'importe comment fournisseur de café "Max Havelaar" : les producteurs doivent répondre à un certain nombre de critères (méthodes de culture soucieuses de la protection de l'environnement, qualité du produit) avant d'obtenir le label M.H. Commercialisé chez les plus gros détaillants suisses - Migros, Coop, Epa, Globus, etc - ce café a connu un tel succès que la Coop a dû diversifier son assortiment. Et, selon le gérant de la Fondation, Rolf Buser, d'autres produits pourraient être lancés en Suisse sous le même label cette année encore. L'élaboration des critères de production pour le cacao, le thé noir, le chocolat, le miel et les bananes est en effet en cours. Reste à savoir si les distributeurs et les clients suivront : d'après un sondage réalisé auprès de sa clientèle, Coop pense que vendre le kilo de bananes à 5 frs.s. ferait fuir le consommateur... ■



Objections



**La loi sur le service civil entre-
ra probablement en vigueur en
1995. Si maints détails restent
encore à régler, certain cantons
(Lucerne, Neuchâtel, Soleure,
Bâle-Ville, Genève, Zoug et
Nidwald) accordent déjà un
moratoire aux objecteurs.
Zurich est le dernier canton à
avoir suspendu les peines infligées. Pourtant, l'alternative of-
ferte - le service civil au lieu
d'un emprisonnement - ne fait
pour l'instant pas recette. Car
les objecteurs ignorent le temps
qu'ils passeront au service de la
collectivité. Et, dans le doute
(un avant-projet envisage une
durée une fois et demi plus
longue que le service militaire,
soit 450 jours), les objecteurs
préfèrent pour l'instant purger
leur peine, même si Neuchâtel
est l'exception qui confirme la
règle : sur 13 objecteurs, dix
ont opté pour le service civil et
trois attendent encore
leur jugement. ■**

brèves...

REACTION : Odilo Guntern (alors "M. Prix") avait proposé l'an passé de baisser les prix des médicaments de 20%. Ce projet, que reprend maintenant l'Office Fédéral des Assurances Sociales pour lutter contre l'augmentation des coûts de la santé, n'a pas manqué de susciter les réactions des entreprises pharmaceutiques. Sandoz n'est pas en reste et traite l'évaluation des prix faite par M. Guntern "d'arbitraire", puisque ceux-ci, d'après Max Link, président du Conseil d'administration de Sandoz, sont comparables à "ceux pratiqués en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Danemark".

BANQUES : Les 3 premières banques suisses (l'UBS, le Crédit Suisse et la SBS) annoncent des résultats en progression au premier trimestre 93. Presque tous les secteurs sont concernés par cette amélioration et les dépôts d'épargne sont en augmentation sensible.

MEDIAS : La radio reste le moyen d'information préféré des Suisses. Les Romands sont 71% à l'écouter, les Tessinois 76% et les Alémaniques 78%. La SSR domine le paysage, puisqu'elle occupe 56% du marché.

EN BAISSÉ : Le Conseil Fédéral décide de baisser le prix du lait. Le 1er septembre, le litre de lait coûtera 10 centimes de moins à la production. En contrepartie, les producteurs recevront des paiements directs : 100 millions de frs.s., correspondant au manque à gagner sur 4 mois. A cette somme, il faut ajouter les 74 millions destinés à compenser les baisses de prix à la production pour les produits végétaux.

ASCOM : Le groupe bernois de télécommunications a essuyé en 1992 une perte de 46 millions de frs. s. et les actionnaires devront

se passer de dividende. En mars dernier, ASCOM estimait que son bénéfice avait baissé de moitié en 92 par rapport à 91. Depuis, une série de mesures furent prises. Amortissements extraordinaires, réajustement de la valeur des stocks, et 1700 suppressions d'emplois, principalement en Suisse, sont prévues.

AUGMENTATION : Les CFF, qui accusent un déficit de 136 millions de frs.s. en 1992 et une baisse de 1,6% du trafic voyageur, choisissent le 1er mai pour augmenter leurs tarifs. L'abonnement demi-tarif passe de 125 à 150 frs.s., l'abonnement général est en hausse de 3,9% en moyenne et les lignes à fort trafic comme Bâle-Zurich coûtent elles aussi plus cher. Consolation : tous les Intercity et la plupart des Eurocity proposeront un compartiment permettant l'installation de fauteuils roulants. En tout, 1000 voitures CFF permettront aux handicapés un accès plus facile.

CONSEIL DU LÉMAN : Le député d'Annemasse Claude Binaux est investi président du Conseil du Léman, qui regroupe les cantons de Genève, Vaud, Valais et les départements de l'Ain et de la Haute Savoie. Il prend la succession du valaisan Raymond Deferr en poste depuis 2 ans.

PRÉVISIONS : Le BAK (Recherches économiques Bâle SA) prévoit pour 1993 une croissance économique de 1% en Suisse. D'après cet institut, le nombre des chômeurs devrait encore augmenter pour atteindre 180.000 personnes en fin d'année. Mais leur nombre devrait se stabiliser autour des 5%.

VACCIN : Un nouveau vaccin fabriqué par l'Institut Sérothérapique et Vaccinal Suisse (ISV), à Berne, pourrait venir à bout du choléra. Les derniers tests, effectués sur des enfants en Indonésie, ont donné des résultats positifs. Le vaccin, fabriqué à partir de

souches vivantes, a bien été toléré par les patients et montre un fort pouvoir immunisant.

MONOPOLE : Sous la pression des compagnies aériennes étrangères, Swissair abandonne le monopole de l'enregistrement des bagages à Zurich-Kloten et pourrait bien en faire de même à Genève-Cointrin. C'était pourtant une bonne affaire pour Swissair, qui encaissait ainsi chaque année des dizaines de millions de ses concurrents.

ACTION : Du changement dans la presse économique suisse romande : "Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne" lance un nouveau supplément économique (sortie : tous les jeudis). Quant à la presse spécialisée, le quotidien économique et financier "AGEFI" change de propriétaire. Le groupe français "Expansion" a en effet vendu sa participation de 73,39% à Alain Fabarez, directeur général de la publication.

URBANISME : Rodolphe Lüscher, architecte installé à Lausanne, fait partie des 10 urbanistes consultés par la Ville de Paris pour l'aménagement du quartier de la gare d'Austerlitz. Au programme, le recouvrement des voies de chemin de fer, le réaménagement du quartier autour de la gare - de la Seine à l'Hôpital de la Salpêtrière. R. Lüscher propose une artère qui dominerait les voies ferrées, constituée par un parvis transparent et des voies "ondulantes". La société d'économie mixte qui gère ce projet devrait se décider dans les mois à venir.

EMPLOI : Les Suisses seraient prêts à travailler moins longtemps. 66% d'entre eux accepteraient, d'après un sondage réalisé en Suisse romande et alémanique par le "Tages Anzeiger", d'être moins payés pour un horaire allégé.

MÉMORABLE : Le 1er mai, la



Suisse bat 1 à 0 l'équipe nationale italienne dans un match de qualification pour la coupe du monde de football qui aura lieu en 1994. L'histoire retiendra deux noms : celui de l'entraîneur de l'équipe suisse, le britannique Roy Hodgson et celui du butteur, Marc Hottiger. Les Vaudois qui, ce soir-là, voulurent manifester leur joie à coups de klaxon, se virent dresser force procès verbaux par une police soucieuse du bien-être des riverains.

(Dates des prochaines rencontres: le 8 septembre, Ecosse-Suisse et le 13 novembre, Portugal-Suisse).

ÉVINCÉ : Christoph Blocher n'est plus membre du Conseil d'administration de l'UBS. L'assemblée générale, qui réunissait plus de 4.400 actionnaires, au Hallenstadion de Zurich, a refusé à une large majorité le maintien de l'industriel (il est le patron d'EMS Chimie) et Conseiller Na-

tional UDC.

POLITIQUE : Simon Epiney, Conseiller National valaisan, est nommé Président de la Conférence romande du parti démocrate-chrétien (PDC). Cette conférence réunit les présidents, les secrétaires généraux et le secrétaire général du parti. Simon Epiney, avocat, président de la commune de Vissoie (VS) et député d'Anniviers au Grand Conseil valaisan, succède à l'ancienne Conseillère Nationale fribourgeoise Elisabeth Déglise.

MODE : La broche fétiche de Christiane Brunner, en forme de soleil souriant inspiré du folklore appenzellois, fait un tabac. Une entreprise du Locle (NE) en a fabriqué plus de 20.000, 3000 sortent chaque mois d'une usine tessinoise et l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière en a vendu près de 4000 au bénéfice de chômeuses.

VERDICT : Hans Bühler, accusé par l'Iran d'avoir eu des contacts non autorisés avec des représentants des forces armées iraniennes, est condamné à 3 ans de prison par un tribunal militaire iranien. H. Bühler, spécialiste du chiffre, travaillait pour l'entreprise zougnoise Crypto SA au moment de son arrestation, le 18 mars 1992. Après 9 mois et demi de prison, il avait été relâché sous caution et avait pu regagner la Suisse en janvier dernier.

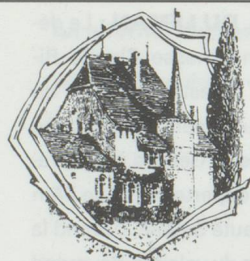
SPORT : Le cyclisme helvétique va bien, merci. Plus question de se moquer des sportifs suisses qui, depuis quelques années déjà, raflent les premières places. Derniers champions en date à avoir fait parler d'eux : le Vaudois Pascal Richard, gagnant du tour de Romandie et le Zougois Toni Rominger qui, déjà vainqueur l'an passé de la "Vuelta" (tour d'Espagne), pique, au 3ème tour,

le maillot de leader à son compatriote Alex Zülle.

COUP DE CHAPEAU : A Bernard Gallay, dont le courage a été salué par tout le milieu marin. Concurrent malheureux du Vendée Globe Challenge, il avait dû relâcher en Nouvelle Zélande devant la succession de problèmes sur son bateau (bôme cassée, voiles détériorées, hauban abîmé, pilotes en panne). L'escale lui a permis de remettre "Vuarnet Watches" (ex-"VDH") en état et de repartir, 65 jours après Alain Gauthier.

VOILE ENCORE : Le 3 mars dernier était créé, pour les courses océaniques, le classement du Championnat du monde "Fico". Deux Suisses y figurent en fort bonne place : Laurent Bourgnon et Pierre Fehlmann. Le premier y figure en première (provisoire) place devant le deuxième. ■

Publité



VINS DE NEUCHÂTEL

CAVES DU

Hâteau d'Auvernier

Fondées en 1603

THIERRY GROSJEAN & Cie
PROPRIÉTAIRES-ENCAVEURS

CH-2012 AUVERNIER (NE)
Tél : 19 41 38 31 21 15 Fax : 19 41 38 30 30 03

Les Blancs

Le Neuchâtel blanc constitue les 5/10 de notre encavage. Il est issu de Chasselas. Pétillant, vif et fruité, il ouvre l'appétit et se marie admirablement, tant avec le poisson qu'avec le fromage (temp. 10-12°C).

Le Pinot Gris est le charmant cousin en robe jaune romantique du Pinot Noir. Vin malicieux, inattendu, il flatte le connaisseur par sa générosité (temp. 8-10°C).

Les Rouges

Le rouge représente le bon tiers de notre production.

Le Pinot Noir, cépage d'ascendance bourguignonne, envoûte par sa noblesse, sa charpente et la couleur rubis de sa robe. Il accompagne les viandes rouges, le gibier et, bien sûr, les fromages du Pays. Vin de garde, il émerveille si vous savez lui laisser le temps de vieillir (temp. 14-18°C).

L'Oeil-de-Perdrix, issu du même cépage, mais peu cuvé, se boit jeune et frais. Il a ses fidèles, ses familiers toujours plus nombreux, car joyeux drille, il est de tous les plats, de toutes les fêtes (temp. 8-10°C).

Pour les commandes, s'adresser à la :

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE. 10, rue des Messageries. 75010 PARIS

Tél.: (1) 48.01.00.77. Fax.: (1) 48.01.05.75.